

N°2023-16

## DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du lundi 12 Juin 2023

L'an deux mil vingt trois, le lundi 12 juin 2023, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de PORTE DES PIERRES DOREES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil de la Nouvelle Mairie de Porte des Pierres Dorées, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GASQUET,

Nombre de membres : 16  
En exercice : 16  
Présents : 11  
Pouvoirs : 4

date de convocation : 05/06/2023  
date d'affichage : 05/06/2023

### **Présents votants :**

Mesdames Marie-Claude CATALA, Sylvie THOMASSON, Monique MORIAUD, Agnès DESSAINJEAN, Marie Anne TERNAUX, Madeleine MINOT, Nicole CIMETIERE, Annie CHUITEL, Messieurs Jean-Pascal FLAUDER, Maxime COLLIER et Alexandre CHAVANNE.

### **Excusés ayant donné pouvoir :**

Laura MARGAND > pouvoir à Sylvie THOMASSON  
Sylvie COILLARD > pouvoir à Marie Claude CATALA  
Bernadette GUERRIER > pouvoir à Marie Anne TERNAUX  
Marie-Thérèse DESBONNE > pouvoir à Agnès DESSAINJEAN

**Excusés :** Jean-Paul GASQUET et Frédéric BRONGNIART

**Présidente de séance :** Marie-Claude CATALA

**Secrétaire de séance :** Sylvie THOMASSON

### **Projet de sensibilisation au Babysitting**

Madame Marie-Claude CATALA rappelle aux membres du CCAS qu'il est proposé d'organiser une première session de « formation – sensibilisation » au babysitting pour les jeunes de 13 à 17ans, sous l'égide du CCAS.

La formation comprendrait une dimension de sécurité (gestes de premiers secours) et une dimension de savoir-être avec les enfants (cadrage, règles de base de la psychologie de l'enfant, change...).

Le devis de la prestation est présenté en séance, et il convient également de créer un tarif pour la participation à cette formation.

Les membres souhaitent décaler l'âge, soit de 15 à 18 ans.

Le devis présenté de Madame Laëtitia Péchard résidant sur Pouilly le Monial – formatrice et pompier volontaire s'élève à 190,00 € pour 4 heures de sensibilisation pour un groupe maximum de 10 jeunes. La municipalité constituera une liste si il y des demandes d'administrés. Une participation à l'inscription sera demandée d'un montant de 5,00 € pour l'engagement de ce dernier.

**Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE le projet de sensibilisation au babysitting pour les jeunes de 15 à 18 ans,**
- **APPROUVE le tarif de la formation qui s'élève à un montant de 190,00 €**
- **APPROUVE le tarif de l'inscription pour un montant de 5,00 €**
- **DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmise au Service de Gestion comptable,**
- **DIT que les crédits nécessaires sont ouverts au budget du CCAS,**
- **DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmise à M. le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône,**
- **DIT qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées,**

**VOTE : à l'Unanimité**

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Jean-Paul GASQUET

